

Charte sur la qualité des constructions neuves à Meaux

Le partenariat installé avec les promoteurs immobiliers sur la Ville de Meaux s'inscrit dans la continuité du partenariat initié dès le début du processus de rénovation urbaine, voici bientôt deux décennies.

La reconstruction d'immeubles résidentiels à échelle humaine, la rénovation intégrale de l'espace public, l'aménagement de parcs urbains, de pistes cyclables et de voies vertes, la création d'équipements publics, supports d'animation et de vie sociale, culturelle et sportive, constituent l'armature du projet de territoire meldois, au service de tous les habitants.

En parallèle, et indissociablement liée, une politique active de sécurité, d'emploi, d'insertion et de développement économique, incarne le second pilier de l'action municipale pour une ville véritablement renouvelée et durable.

La Ville de Meaux entend affirmer dans ce document le droit à un toit pour tous et la construction d'une ville pour chacun et chacune.

Le territoire se doit de répondre aux besoins des habitants dans leur diversité : jeunes, familles, retraités, salariés, revenus modestes et moins modestes.

La Convention Qualité Constructions Neuves est conçue comme un outil permettant, pour tout projet de construction de logements, de garantir le respect des orientations stratégiques de la collectivité.

